

Le 18 novembre 2025  
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

**JEUDI 27 novembre 2025 à 20 H 45**

**A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS**

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



**ORDRE DU JOUR :**

- 01- Participation aux transports scolaires – Rentrée 2025/2026
- 02- Tarifs des locations de salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- 03- Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé
- 04- Décision modificative n°1 – BUDGET SPIC

**DECISIONS DU MAIRE :** Décisions du Maire en vertu de sa délégation

**INFORMATION :**